

Charte Ethique



Table des matières

1. Préambule.....	2
2. Mission.....	2
2.1. Valeurs.....	2
3. Champs d'application	2
4. Conformité aux exigences légales	3
4.1. - Dispositions générales :.....	3
4.2. Lutte contre la corruption	3
4.2.1. Cartographie des risques.....	3
4.2.2. Modalité et procédures d'évaluation.....	3
4.2.3. Contrôle de la comptabilité.....	4
4.2.4. La formation aux risques de corruption et trafic d'influence.....	4
4.2.5. Sanctions en cas de violation de la charge éthique.....	4
4.2.6. Contrôle et évaluation interne.	4
4.3. Respect des pratiques en matière de conditions de travail.....	4
4.3.1. Non recours au travail forcé ou obligatoire	4
4.3.2. Abolition du travail des enfants	4
4.3.3. Respect des lois et réglementations applicables en matière de salaires et temps de travail.....	4
4.3.4. Non-recours au travail dissimulé.....	4
4.3.5. Respect du droit syndical.....	4
5. Environnement de travail	5
5.1. Pratiques en matière d'emploi.....	5
5.2. Lutte contre le harcèlement.....	5
5.3. Santé et sécurité.....	5
5.4. Respect de l'environnement	5
6. Qualité des produits et des services.....	5
7. Bonnes pratiques dans les relations avec les parties intéressées.....	6
8. L'information, la communication, la participation du personnel et son développement	6
9. La concurrence.....	6
10. Non-respect de la Charte Ethique	6
11. Entrée en vigueur	7
12. Accusé de réception de la Charte Ethique.....	8

1. Préambule

Dailycer France est une entreprise agroalimentaire de taille intermédiaire (ETI) fondée en 1983 pour fabriquer des céréales petit déjeuner à marque distributeur destinées au marché français et au marché international.

Nous reconnaissons notre responsabilité envers nos employés, nos clients, nos fournisseurs, la collectivité et l'environnement. Nous nous engageons à mener nos activités de manière éthique et durable, en respectant les lois, les réglementations, les droits humains et les normes environnementales.

La présente Charte Ethique est fondée sur la mission de l'entreprise et ses valeurs.

2. Mission

- Créer et favoriser une nutrition équilibrée, saine, sûre, de qualité et accessible à tous à travers les céréales petit déjeuner

2.1. Valeurs

- Protection de l'humain et de l'environnement
- Engagement et implication du personnel
- Savoir-être, savoir-faire et professionnalisme
- Protection des consommateurs et des clients
- Développement des compétences
- Développement de l'innovation

Cette Charte Ethique a pour but de garantir que l'ensemble des collaborateurs de Dailycer France agit conformément à ces valeurs et principes, en interne, vis-à-vis de l'environnement et dans ses relations avec les parties intéressées externes.

Nous croyons qu'une conduite éthique de l'entreprise, caractérisée par la transparence, l'honnêteté et la sincérité, favorise un climat de confiance et la création d'un environnement de travail positif avec les employés, les actionnaires, les clients, les fournisseurs, l'administration et toutes les autres parties prenantes.

3. Champs d'application

La présente Charte est destinée à fournir les normes que les collaborateurs de Dailycer France sont tenus de respecter dans l'exercice de leurs missions habituelles au sein de l'entreprise et dans leurs relations avec les parties intéressées externes. Cette charte s'applique à tous les collaborateurs, quel que soit leur statut, leur position ou leur mission dans l'entreprise.

Tous les collaborateurs de Dailycer France peuvent contacter leurs responsables ou un représentant de la Direction pour alerter de toute situation ou comportement contraire aux règles de bonne conduite.

Cette Charte Ethique est désormais annexée au règlement intérieur et a fait l'objet de la procédure d'information des représentants du personnel et de dépôt légal.

Dailycer France s'engage à promouvoir ces normes dans le cadre de ses relations avec les parties intéressées externes.

4. Conformité aux exigences légales

4.1. - Dispositions générales :

Dailycer France s'engage à exercer ses activités en conformité avec les réglementations nationales ou internationales applicables. La Direction Générale et les salariés doivent prendre toutes les mesures préventives contre des actions volontaires ou involontaires qui sont, ou paraissent être, en violation avec les lois, les statuts et les règlements applicables. La responsabilité du contrôle du respect des lois et règlements doit être clairement assignée à des personnes compétentes et dûment identifiées, et des procédures appropriées pour la surveillance et le contrôle interne doivent être établies.

Le respect des réglementations et des lois est applicable au cadre légal général comprenant mais ne se limitant pas aux lois, règlements et statuts relatifs à la fiscalité, au droit du travail, à l'environnement, aux questions commerciales, à la sécurité, à la concurrence, aux assurances, aux normes internationales, au droit des affaires et du crédit, à la réglementation en matière de protection des consommateurs.

4.2. Lutte contre la corruption

Dailycer France s'engage à respecter et à faire respecter les lois et réglementations en matière de lutte contre la corruption et le trafic d'influence et notamment la loi Sapin II, ainsi qu'à prendre en compte, dans la gestion de ses relations commerciales, les recommandations significatives des organismes nationaux et internationaux en la matière, tant dans les procédures d'appel d'offre que dans l'ensemble des contrats commerciaux conclus avec les clients et les fournisseurs.

Dans ce cadre, tous les salariés de Dailycer France doivent avoir un comportement intègre dans l'ensemble de leurs relations professionnelles et commerciales avec les partenaires externes.

Ainsi, il est interdit aux collaborateurs de Dailycer France, ainsi qu'à ses fournisseurs et ses partenaires, de verser un paiement illicite ou d'approuver le versement d'un paiement illicite à qui que ce soit, et en quelque circonstance que ce soit. Il est interdit d'offrir, promettre, accorder ou donner à un fonctionnaire d'état, un employé d'une collectivité territoriale, à un collaborateur d'une société partenaire (client ou fournisseur), une personne privée ou personne publique un pot-de-vin ou tout autre versement illicite (ou donnant cette impression). La notion de « pot-de-vin » recouvre toute chose de valeur offerte, promise, faite ou donnée dans le but d'obtenir ou de conserver des affaires ou pour tout autre avantage commercial illicite. Ceci inclut les espèces ou toutes choses monnayables, les cadeaux, les voyages, les divertissements, les services ou les prêts.

Dailycer France n'autorise que les cadeaux et services appropriés et licites offerts dans le cadre des relations normales de collaboration.

4.2.1. Cartographie des risques

Dailycer France a mis en place une cartographie des risques pour identifier, analyser et hiérarchiser les risques d'exposition de l'entreprise à la corruption et au trafic d'influence. Pour ce faire, elle prend notamment en compte la nature des activités, des secteurs et les zones géographiques dans lesquels les activités sont exercées.

4.2.2. Modalité et procédures d'évaluation

Dailycer France s'engage à évaluer la situation des clients et des fournisseurs de premier rang au regard de la cartographie des risques. Cette évaluation pourrait avoir lieu à chaque appel d'offre ou a minima sur une périodicité annuelle.

4.2.3. Contrôle de la comptabilité

Dailycer France s'engage à tenir une comptabilité rigoureuse et un contrôle financier strict. En plus des contrôles mensuels internes, les comptes de la société font l'objet d'audits annuels par les commissaires aux comptes.

4.2.4. La formation aux risques de corruption et trafic d'influence

Un dispositif de formation destinés aux responsables, aux cadres et aux personnels les plus exposés aux risques de corruption et de trafic d'influence est mis en place.

4.2.5. Sanctions en cas de violation de la charge éthique

La charge éthique est annexée au règlement intérieur. Le non-respect des dispositions du présent document fera l'objet de sanctions disciplinaires conformément aux dispositions légales.

4.2.6. Contrôle et évaluation interne.

Un dispositif de contrôle, d'audit et d'évaluation interne sera mise en place pour contrôler l'efficacité du système.

4.3. Respect des pratiques en matière de conditions de travail

4.3.1. Non recours au travail forcé ou obligatoire

Dailycer France s'engage à ne pas avoir recours au travail forcé ou obligatoire tel que défini dans les conventions C29 et C105 de l'OIT : « tout travail ou service exigé d'un individu sous la menace d'une peine quelconque et pour lequel ledit individu ne s'est pas offert de son plein gré ».

4.3.2. Abolition du travail des enfants

Dailycer France s'engage à appliquer les dispositions relatives à l'abolition du travail des enfants et à la protection des enfants et des adolescents définis par les conventions de l'OIT. Dailycer France s'engage à ne pas employer des personnes n'ayant pas atteint l'âge minimum requis pour travailler en vertu des conventions C138 et C182 de l'OIT.

4.3.3. Respect des lois et réglementations applicables en matière de salaires et temps de travail

Dailycer France s'engage à :

- Respecter la législation française en matière de salaire minimum,
- Verser régulièrement des salaires à ses collaborateurs,
- Rémunérer les heures supplémentaires conformément aux taux définis par la législation,
- Respecter le temps de travail,
- S'assurer que les collaborateurs bénéficient de temps de repos suffisant.

4.3.4. Non-recours au travail dissimulé

Dailycer France s'engage à ne pas avoir recours au travail dissimulé et à s'acquitter de ses obligations en matière de déclarations auprès des autorités administratives, sociales et fiscales telles que prévues par la réglementation.

4.3.5. Respect du droit syndical

Dailycer France s'engage à se conformer aux principes de liberté d'association, de protection du droit syndical et de négociation collective dans le respect de la législation française. Dailycer France s'emploie à permettre aux collaborateurs de s'exprimer librement au sein de l'entreprise sur les questions relatives aux conditions d'exercice de leurs activités.

5. Environnement de travail

5.1. Pratiques en matière d'emploi

Dailycer France s'engage à traiter tous ses collaborateurs d'une manière équitable, éthique, respectueuse et digne. Elle offre des chances égales d'emploi à tous, sans distinction fondée sur le sexe, l'âge, l'orientation sexuelle, le handicap, la race, la religion, la citoyenneté, l'état matrimonial, la situation de famille, le pays d'origine ou quelque autre facteur que ce soit, conformément aux lois et aux réglementations en vigueur.

5.2. Lutte contre le harcèlement

Dailycer France condamne le harcèlement et s'engage fermement contre toutes les formes de violences faites aux personnes, qu'elles soient sexuelles, physiques ou psychologiques. Chaque collaborateur a le droit à un environnement de travail positif, harmonieux et professionnel et doit en retour se comporter de façon à maintenir un climat de travail sain et sécurisé.

5.3. Santé et sécurité

La sécurité et la santé des collaborateurs est une priorité absolue. Cette priorité se traduit par l'engagement quotidien de Dailycer France à assurer des conditions de travail en toute sécurité. L'entreprise a mis en place des formations, des normes, des procédures, des règles de conduite, des moyens, des plans de mesure d'urgence et un système de gestion nécessaire à l'exercice de ses activités dans le cadre d'une large démarche où la sécurité est centrale.

Dans le but d'assurer leur propre sécurité, celle de leurs collègues et des biens de l'entreprise, les collaborateurs s'engagent à respecter les bonnes pratiques en matière de sécurité, de santé et d'environnement, à ne pas exercer leurs fonctions avec des facultés affaiblies par des substances susceptibles d'altérer leur jugement ou de nuire à l'exécution efficace et responsable de leurs tâches en toute sécurité. Dailycer France développe une culture de la sécurité impliquant les salariés, les intérimaires et les prestataires externes et qui a pour objectif d'assurer les meilleures conditions possibles pour aboutir au zéro accident.

5.4. Respect de l'environnement

Dailycer France respecte ses engagements environnementaux et cherche à réduire l'impact écologique de son activité. Nous sommes engagés dans une démarche de développement durable à travers notre système de management de l'environnement. Cette démarche assure la responsabilité de l'impact de nos activités, produits et services sur l'environnement dans la zone d'implantation ainsi que sur l'environnement au sens large. Cet engagement doit également se refléter dans les actions de chaque collaborateur quotidiennement. Dailycer France fait référence à cette responsabilité environnementale envers l'ensemble de ses parties prenantes, notamment ses salariés, ses fournisseurs et ses clients.

6. Qualité des produits et des services

Pour Dailycer France, proposer des produits et des services performants et de grande qualité prouve son engagement et son respect vis-à-vis des clients et des consommateurs. L'entreprise porte une attention particulière aux réglementations en matière d'hygiène, de contrôle de la qualité, de réglementation sur les produits alimentaires et les emballages. La confiance des clients et des consommateurs est un gage de renommée et de pérennité pour l'entreprise. La sécurité alimentaire maximale est garantie par une implication sans faille des collaborateurs, des solutions technologiques performantes et une adaptation constante aux nouvelles contraintes réglementaires. Dailycer France exige l'application de ces principes dans sa chaîne d'approvisionnement.

7. Bonnes pratiques dans les relations avec les parties intéressées

Les mêmes règles sont attendues dans les relations avec les tiers, partenaires, fournisseurs et clients, ainsi qu'avec tout représentant de l'environnement sociétal.

Dailycer France participe au développement économique et social autour de son implantation à Faverolles dans le département de la Somme (80).

Les relations s'efforceront d'être équilibrées dans une influence et une interaction positive, dans le cadre de démarches de développement.

Dailycer France veillera à ce qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêt ni de recherche d'intérêt personnel sans lien avec l'intérêt général de l'entreprise. Les paiements ou avantages occultes, direct ou indirects sont strictement prohibés.

Chaque salarié aura le souci de donner l'image qui convient de l'entreprise dans ses relations avec l'extérieur et s'engage à protéger la notoriété de Dailycer France.

8. L'information, la communication, la participation du personnel et son développement

Dailycer France et ses représentants favorisent le dialogue et l'information du personnel sur les enjeux humains, sociaux, économiques et commerciaux. Ils recherchent, constamment, le développement de chacun des collaborateurs et l'accès à la formation tout au long de la vie professionnelle au sein de la société.

Des procédures de gestion des ressources humaines formalisent les différents processus nécessaires à une gestion du personnel transparente et efficace (recrutement, formation, gestion des compétences, évaluation de la performance...).

Chaque collaborateur veille à la protection et au respect du caractère confidentiel de toute information détenue dans le cadre professionnel, sauf si cette transmission d'information est strictement nécessaire à l'exécution de sa mission.

Toute communication externe et notamment avec la presse doit faire l'objet d'une autorisation particulière de la Direction Générale.

9. La concurrence

Dailycer France s'engage à respecter les règles relatives au droit national et international de la concurrence et à s'interdire toute pratique ayant pour conséquence d'entraver le libre jeu de la concurrence.

10. Non-respect de la Charte Ethique

Pour que Dailycer France puisse respecter les principes et les normes de cette Charte Ethique, chaque manager et chaque collaborateur se doit d'adopter un comportement éthique dans le cadre de ses activités et de ne rien faire qui soit contraire aux principes définis dans la présente Charte et à l'ensemble des documents et procédures attachés.

Les éventuelles violations de la Charte pourront par ailleurs être portées à la connaissance du supérieur hiérarchique concerné ou via le dispositif d'alerte.

Le Comité d’Ethique peut également être contacté pour fournir un éclairage dans les situations d’intérêt général qui n’auront pas trouvé de réponse auprès de la hiérarchie ou des experts internes de l’entreprise ou dans le cas d’un dysfonctionnement de gestion des alertes.

Dans ce cas, le Comité d’Ethique peut être contacté à l’adresse suivante :

dailycer.alerte@dailycer.fr.

11. Entrée en vigueur

La présente charge éthique a été élaborée pour entrer en vigueur en avril 2025. Des mises à jour seront réalisées en fonction de l’évolution des activités de la société, des pratiques et des réglementations. Une date de mise à jour sera toujours visible et toute dernière version remplacera toutes les versions précédentes.

12. Accusé de réception de la Charte Ethique

Je soussigné

reconnais avoir reçu, lu et compris la Charte Ethique de Dailycer France,
et m'engage à adopter un comportement éthique dans le cadre de mes activités
et ne rien faire qui soit contraire aux principes définis dans la présente Charte.

Fait à

Le.....

Signature :